



Ouangani future commune universitaire ?



C'est parti pour la grande consultation publique sur le boulevard urbain de Mamoudzou

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2659 - Édition du 1 Juin 2023



Estelle Youssouffa s'explique sur l'adoption du rapport sur les migrations

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE
OU



RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

SOCIÉTÉ : Assemblée nationale : avec l'adoption du rapport sur les migrations, Estelle Youssouffa franchit un cap

Le travail mené par deux députés sur les enjeux migratoires laisse une large part à la différenciation négative à Mayotte. Il demande par conséquent la possibilité pour les titulaires d'un titre de séjour de se rendre sur le territoire français, ainsi que la mise en place comme partout de l'Aide Médicale d'Etat.

La commission des Affaires étrangères a adopté ce mercredi le rapport d'information présenté par Laurent Marcangeli, député Corse groupe Horizons, et Estelle Youssouffa, députée LIOT (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires) de Mayotte. Portant sur « les enjeux migratoires aux frontières Sud de l'Union européenne et dans l'océan Indien », un chapitre entier est consacré à la situation spécifique de Mayotte évoquant « une bombe à retardement ».

Il est issu d'un travail engagé à la demande de la Commission en octobre 2022, pour faire le point sur les enjeux migratoires, sept ans après l'éclatement de la crise majeure de 2015 où des migrants Syriens, Afghans, Irakiens, Pakistanais ou Érythréens, étaient massivement arrivés en Europe via



Les deux rapporteurs défendaient leur texte en commission ce mercredi

la Méditerranée. Les rapporteurs se sont donc déplacés sur la façade Sud de l'Union européenne, depuis les îles Canaries jusqu'aux Balkans occidentaux en passant par la Grèce, et sur l'île de Mayotte.

Et ont mené de nombreuses auditions, d'acteurs institutionnels et politiques mais aussi de chercheurs ou

d'associations de défense des droits des migrants et des réfugiés. Trois déplacements successifs à Mayotte, en Grèce et en Italie leur ont permis de confronter ces auditions à l'épreuve des faits et aux réalités de terrain. La visite de Samos et celle de Lampedusa leur ont donné l'occasion de mettre en perspective la problématique de ces îles méditerranéennes avec celle de Mayotte.

Un « hotspot » demandé à Mayotte

Nous avons pu consulter ce rapport. Le premier constat porte sur le traitement différencié des migrants en Italie et en Grèce d'un côté, et à Mayotte de l'autre. En Italie, « les migrants sont conduits directement, par les services de police au « hotspot », un centre fermé, contrairement au centre de Samos, en Grèce, également visité dont les migrants peuvent sortir librement au cours de la journée, puis « ils sont transférés en Sicile ou sur le continent dans des centres d'accueil proprement dit ». A contrario de Mayotte où ils ne



Interception d'un kwassa en provenance d'Anjouan par la PAF

peuvent pas quitter le territoire. Une des préconisations des rapporteurs – il y en a 15, dont 9 spécifiques à Mayotte* – est donc de « Mettre fin à la carte de séjour « territorialisée » et au visa « territorialisé » à Mayotte »

Car l'épine dans le pied de Mayotte, c'est l'embolie des services publics sous la pression migratoire, « un système de santé plongé dans le chaos » est notamment rapporté dans le document.

Les soins dispensés en PMI en grande majorité à des étrangères en situation irrégulière, 90%, sont insuffisamment compensés faute d'Aide Médicale d'Etat (AME) sur le territoire, qui permettrait de prendre en charge les soins pour les non affiliés sociaux. Quant au Centre Hospitalier de Mamoudzou, il a soigné quasiment autant de Français que d'étrangers. Là encore, faute d'AME, les dépenses sont à la charge du CHM.

« La situation à Mayotte est validée par l'Assemblée »

On apprend que la dotation annuelle du CHM s'élève en moyenne à 240 millions d'euros par an sur les cinq dernières années. Et que environ 40% des patients qui y sont soignés ne sont pas affiliés à la Sécurité sociale, induisant la part des dépenses annuelles du CHM pour la prise en charge des non-assurés sociaux de 96 millions d'euros par an. D'où la demande d'instaurer à Mayotte l'AME.

Et également demandé l'application de la circulaire Taubira qui propose une clé de répartition des mineurs non accompagnés sur les autres départements.

Des propositions réclamées depuis toujours par les élus Mahorais, et qui donc ont été cette fois adoptées par la Commission des affaires étrangères de l'AN après avoir été débattues et critiquées notamment sur "les déterminants de ces migration et la manière de les atténuer qui ont été survolés, comme la maladie, les conditions climatiques, l'insécurité alimentaire qui peuvent donner droit à l'asile". Reprochant en quelque sorte un rapport « à charge ». Le texte a été



Le rapport a été adopté en commission

adopté "à une très large majorité", soulignait le président Bourlanges.

Maintenant, que va devenir ce rapport ?, avons nous demandé à la députée Estelle Youssouffa que nous avons contactée.

« Ce n'est pas un texte de proposition de loi, donc dans l'immédiat, il n'y aura pas de suite. Tout d'abord, l'important, c'est d'officialiser des données qui nous ont été livrées par l'ARS Mayotte et de remettre en question le dispositif de l'enveloppe unique allouée au CHM. Ensuite, nous avons maintenant un constat de la situation à Mayotte qui est désormais validé par l'Assemblée nationale, et qui peut servir de base pour légiférer ensuite, notamment dans la future loi Asile et Immigration. »

De son côté, le président Ben Issa

Ousseni a appuyé les mêmes demandes à Maignon et dans les ministères pour inscrire des évolutions dans la même loi.

Anne Perzo-Lafond

* L'ensemble des préconisations centrées sur Mayotte :- Mettre en œuvre, dès que possible, un recensement complet du nombre d'habitants à Mayotte.

– Appliquer à Mayotte la circulaire dite « Taubira » du 31 mai 2013 qui prévoit la prise en charge sur l'ensemble du territoire national des mineurs étrangers isolés.

– Instaurer l'aide médicale d'État (AME) à Mayotte.

– Mettre fin à la carte de séjour « territorialisée » à Mayotte et au visa « territorialisé » à Mayotte.

– Maintenir et renforcer les moyens de détection et d'interception des flux

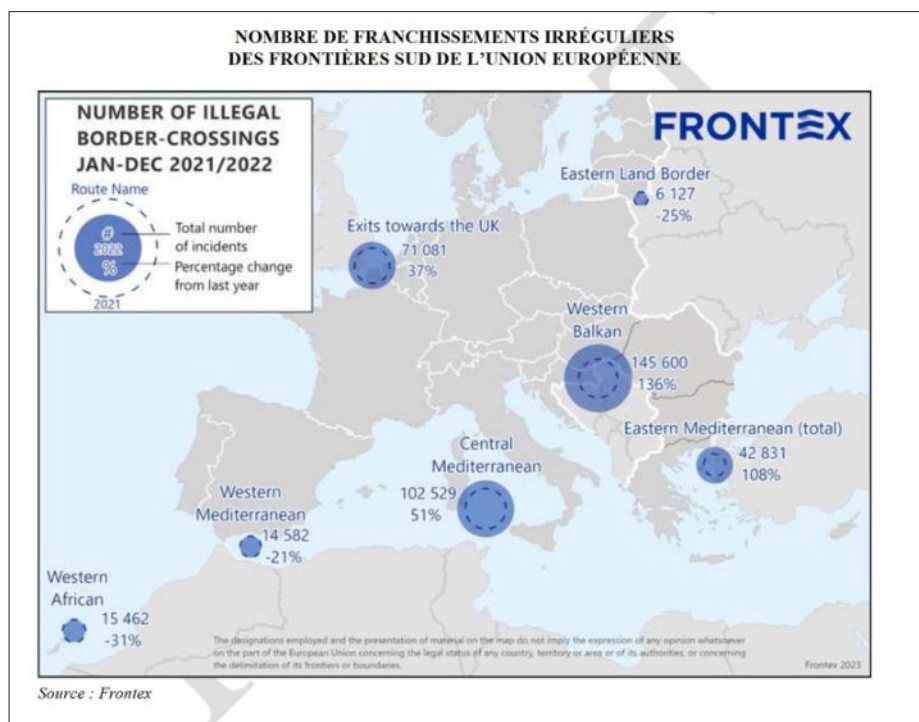
migratoires vers Mayotte.

– Faire respecter la frontière maritime entre la France et l'Union des Comores, le cas échéant en déployant un patrouilleur de la Marine nationale.

– Poser la question du maintien de l'aide publique française au développement au profit de l'Union des Comores, faute pour celle-ci de démontrer concrètement sa capacité à surveiller ses côtes et à prévenir les départs.

– Répartir une partie du poids démographique de l'immigration comorienne à Mayotte dans le reste du territoire français.

– Solliciter de l'Union européenne un soutien renforcé pour Mayotte, par le biais des fonds européens, notamment le Fonds Asile Migration Intégration (FAMI). Associer l'agence Frontex à la gestion de la crise migratoire à Mayotte et à la protection de la frontière maritime.



La déclinaison de Frontex est une nouvelle fois demandée

ÉCONOMIE : Ouangani future commune universitaire ?

À l'horizon proche 2024 et de la mutation officielle tant attendue de l'actuel Cufr de Mayotte, nombreuses et actives sont les études et concertations afin d'enclencher de manière stratégiquement efficiente les divers axes de transformation de notre territoire en ce sens. Pour ce faire, les options d'emplacement(s) autre(s) que l'actuel site sont minutieusement étudiées et le choix du canton de Ouangani se voudrait de plus en plus pertinent, exploitable et à exploiter.

C'est lors d'une « session extraordinairement historique », le mercredi 17 mai dernier, que le Conseil d'administration du Cufr (en présence de représentants du département, des municipalités, des intercos Cadema et 3CO, du Grand Cadi, du directeur de la SIM ou encore du Rectorat pour ne citer que cela) a acté par une majorité de 11 votes contre 6, le choix de fixer la commune de Ouangani



Jacques Mikulovic aux côtés du directeur du Cufr, Abal-Kassim Cheik Ahamed (photo d'illustration/ événement antérieur)

comme zone d'implantation du futur Campus universitaire de Mayotte. Un choix qui n'est pas pour déplaire aux différents acteurs de la zone concernée mais qui n'en est, pour le moment, qu'au stade d'exploration.

L'intelligente mutualisation se doit aussi d'être géographique

S'il est une idée initiale à comprendre dans cette configuration déjà suffisamment complexe au regard du volet notamment foncier, c'est qu'il est bien évidemment exclu de *déshabiller Pierre pour habiller Paul*; du moins de déshabiller **Moudjibou Saidi, maire de la commune de Dembeni** — site actuel et historique du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, futur Institut national universitaire (INU) au 1er janvier 2024 — pour habiller **Youssouf Ambdi, maire de Ouangani**. Preuve en est, cet investissement récent d'un



Projet global Epfam® ZAC de Coconi-Ouangani

montant de 6,5 millions d'euros pour des travaux d'extension de 1 000 m² à même l'université existante, qui

devraient prendre fin, l'année prochaine, aux alentours du dernier trimestre 2024.



Piste nature et sentier quasi tout-terrain pour accéder à ce haut plateau convoité

Il serait assez fou de continuer à investir massivement en un lieu sachant son caractère limité et une potentielle volonté d'abandon par la suite; on le comprend bien. S'il est un facteur à prendre également en considération, c'est celui du boom démographique aussi étudiant et pour cela, sachant que les murs ne peuvent prétendre indéfiniment à être poussés, l'option d'un second site ne serait pas superflue; comme le souligne **Jacques Mikulovic, recteur de Mayotte** « *Même si le rôle du rectorat dans ce dossier se limite à une approche d'observation et que le choix final revient légitimement au Conseil d'administration du futur INU, il est vrai que la décision de diversifier et de mutualiser les sites à travers ces 2 communes, serait des plus appropriées* ». Une réflexion qui avait déjà été anticipée et menée en amont notamment par les équipes de l'Epfam pour intégrer cette option dans ses travaux de diagnostics propres au Schéma régional d'aménagement (SAR) de notre île : « *Nos études prospectives sur la zone de Coconi-Ouangani remontent à 2018, où il avait justement été pré-ciblé une vision universitaire globale aussi rattachée au Lycée Agricole et aux aspirations de dynamiser ce bassin Ouest du territoire* », nous indique par téléphone **Yves-Michel Daunar, directeur général de l'Epfam Mayotte**. Une étude qui a

donc été conduite sur une surface globale de 88 hectares comportant cet hypothétique volet foncier dédié au futur campus universitaire et compris dans un grand tout de développement économique, d'aménagement urbain, de construction de logements mais aussi de préservation agricole et environnementale propre au poumon vert de ce territoire Centre. **Le Triangle d'or Centre-Ouest mahorais** Bien qu'à l'état encore de piste, au sens propre comme au sens figuré, au regard du chemin tout-terrain qu'il faut emprunter pour se rendre sur le lieu, ce site convoité — s'étalant sur près de **23 hectares, découpé en 4 parcelles cadastrales**, dont une majoritaire à la propriété du Département — se situerait sur les hauteurs vallonnées, à cheval des délimitations entre les villages de Coconi, de Barakani ainsi que de Ouangani. Une position pertinente et stratégique aussi limitrophe, à vol d'oiseau, avec la "frontière" ouest du canton de Dembéni, pour laquelle il est envisagé un second tracé routier



Cartographie et projet d'implantation du Campus Universitaire sur le bassin de Ouangani (illustration non officielle et non définitivement actée / @JDM)

et maillage pour justement reconnecter les différents villages concernés et qui offrirait, à moins de 2km, un accès reliant l'hypothétique futur campus à la Nationale 2 entre le carrefour de Coconi et le village d'Ongoujou. Tracé

déjà évoqué dans l'étude Epfam, menée de 2018 à 2020, avec les collectivités. Cette exploration d'option en ce lieu centre 3CO, c'est aussi une volonté engagée de **Youssef Ambdi** : « Depuis près de 3 ans que je suis maire de Ouangani, j'ai aussi mené un travail de terrain et de sensibilisation auprès de l'ancien recteur, Gilles Halbout, qui est venu 2 fois sur zone afin de lui montrer l'immense potentialité de notre commune. Au début, il a été idée de prétendre à l'implantation du second centre hospitalier de Mayotte mais nous avons très vite priorisé le choix éducatif et universitaire. C'est une volonté personnelle qui m'est chère. Il faut développer coûte que coûte et de manière concrète nos capacités d'attractivité, d'accueil et de diversifications en termes de formation. Il est par ailleurs impératif de désengorger enfin la côte Est relative au Grand-Mamoudzou et pour cela, il faut regarder le Centre. Je ne cache ni mes envies ni mes ambitions, oui je veux que Ouangani puisse prétendre à être aussi la dynamique vitrine de Mayotte ».

Ce choix stratégique, étudié également par les équipes du foncier et de l'aménagement de la Communauté de communes du Centre-Ouest, part d'un pertinent état des lieux lié, certes, à l'engorgement foncier de la zone Cadema et Est de manière globale, mais aussi à la nécessité de rééquilibrer l'activité du territoire sachant, de surcroît, le développement important de la proche zone relative



(de g. à d.) Raynald Vallée, président du conseil d'administration et Yves-Michel Daunar directeur général de l'Epfam

au canton de Tsingoni et l'ouverture prochaine de son centre commercial d'ici novembre 2023. Une vision d'ensemble qui s'inscrit dans un tout aussi en lien avec la construction d'infrastructures sportives propre au projet "Arena*", ainsi que la montée en puissance du Pôle d'Excellence rurale de Coconi et son Lycée Agricole positionnant Ouangani tel un point névralgique reliant le Grand-Est au Grand-Ouest.

À cet aspect relatif au tissu économique se greffe également la constatation d'un développement urbain plus accru des zones côtières (au détriment des terres intérieures), potentiellement soumises de manière plus marquée aux phénomènes de submersion marine et aux inondations; ce qui est loin d'être négligeable, cela va de soi.

Au regard de tous ces éléments qui tendent à plaider en la lucide faveur

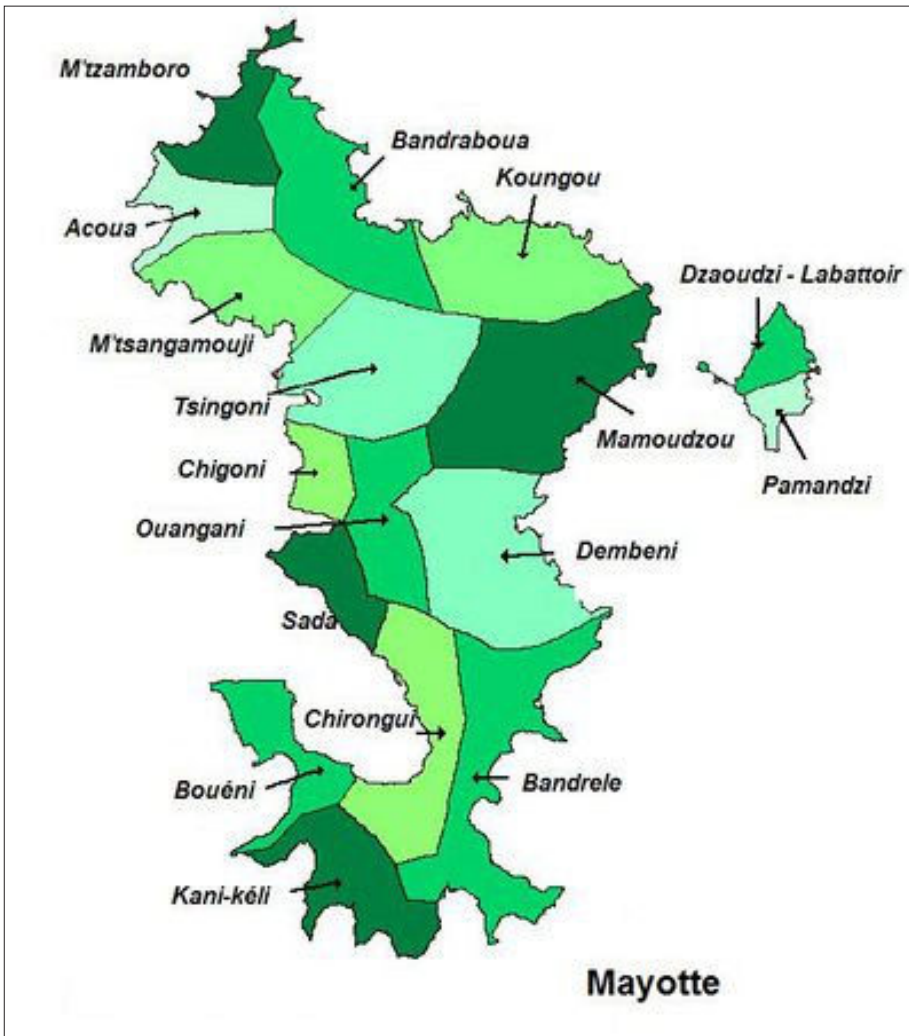
Centre-Ouest, et des prochaines réunions officielles, notamment du côté universitaire et Epfam — en vue d'un commencement des travaux idéalement situés vers 2026 — le souci du volet foncier sur l'option de Ouangani devrait normalement poser aucune obstruction majeure à la bonne avancée de ce dossier sachant, selon témoignages, la disposition des respectifs propriétaires à vendre leur parcelle. Mais ne mettons pas la charrue avant les zébus mahorais ! Affaire à suivre. La rédaction du JDM vous tiendra bien évidemment informé(e)s.

MLG

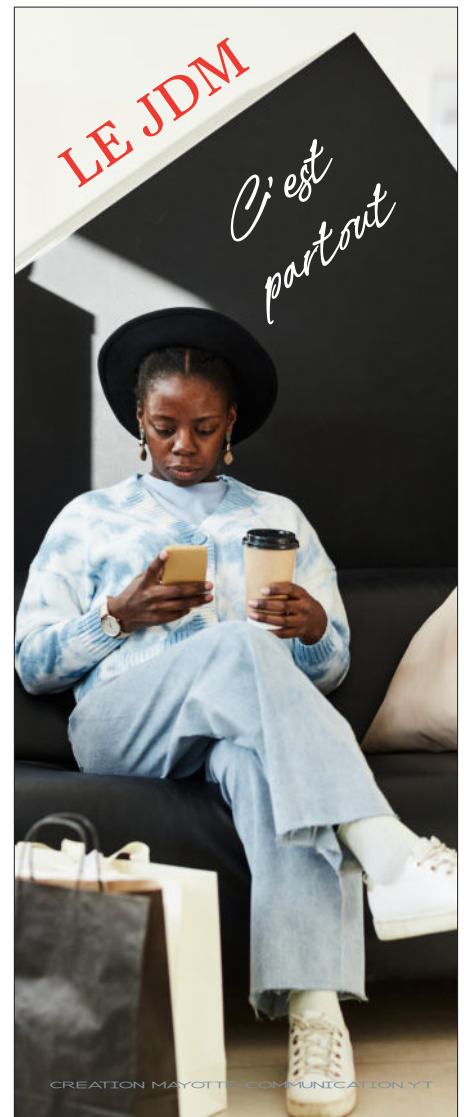
**Complexe multisport polyvalent dédié au développement de l'excellence sportive sur notre département ainsi que l'anticipation de l'accueil, en 2027, liée à l'organisation des Jeux des Iles océan Indien.*



Pour Youssouf Ambdi, la commune de Ouangani offre une solution concrète et efficace face au territoire Cadema trop bouché et pour lequel le dossier Université malheureusement stagne



Découpage des 17 communes de Mayotte et leur respectif chef-lieu (DR)



ÉCONOMIE : C'est parti pour la grande consultation publique sur le boulevard urbain de Mamoudzou

Dans le cadre du projet d'aménagement du futur boulevard urbain de Mamoudzou (BUM), le Conseil départemental lance une grande consultation publique sur

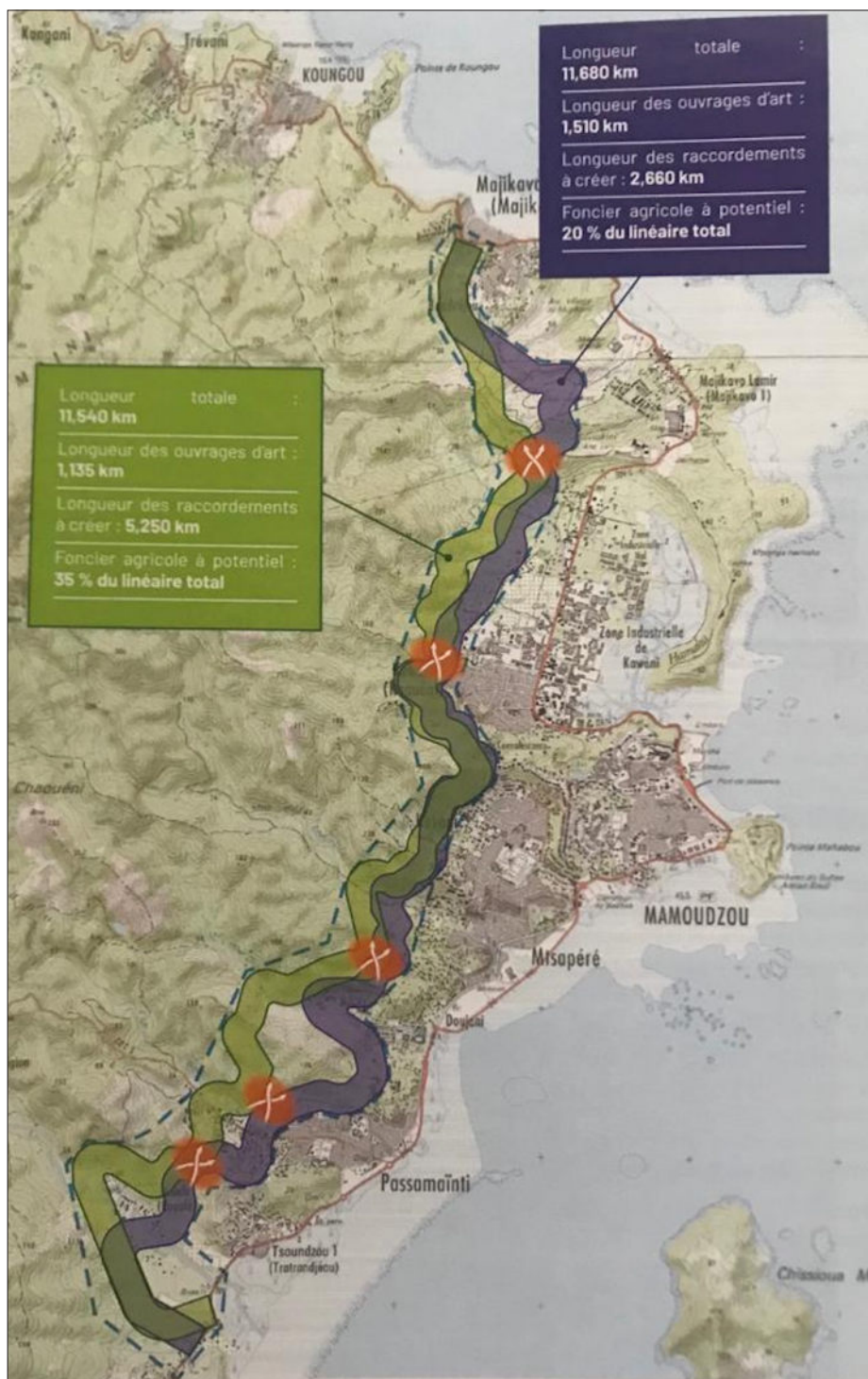
le choix du tracé. Un site internet a été mis en place et plusieurs réunions publiques vont être organisées afin de recueillir le choix et les avis des habitants de

l'agglomération.

C'est un énorme chantier de plus à Mamoudzou qui devrait voir le jour d'ici la fin de la décennie. Après les travaux pharaoniques du projet Caribus, la population est appelée à choisir le tracé du futur boulevard urbain de Mamoudzou reliant Koungou à Tsoundzou II. « Nous entrons dans la deuxième phase de ce projet qui consiste à choisir le tracé du boulevard. La population est invitée à participer aux choix de ce tracé, indique Salim Mdéré, premier vice-président du Conseil départemental et chargé du développement du territoire. Ce projet structurant est capital pour l'agglomération en termes de mobilité et de déplacement, mais aussi au niveau économique et social ainsi qu'environnemental ».

Afin de recueillir l'avis de la population, le Conseil départemental a créé un site internet spécialement consacré à cette concertation (www.mayotte-bum.fr) accessible en français et en shimaoré dans lequel le public pourra donner son avis mais aussi s'informer sur les grandes étapes de ce projet. Renée Aupetit, déléguée régionale au sein de la Commission nationale du débat public, précise par ailleurs que le site internet disposera d'une plateforme sur laquelle les gens pourront poser leurs questions directement. « Il est important que l'information soit disponible et surtout comprise par les habitants afin d'identifier, au besoin, les problèmes qui pourraient arriver.

Par ailleurs plusieurs réunions publiques ainsi que des ateliers thématiques seront mis en place dans les prochains jours et les prochaines semaines afin d'accompagner les habitants dans la participation à cette concertation. Car il est essentiel de déterminer les modalités de ce projet », explique-t-elle. A l'issue



Les habitants vont devoir choisir entre deux tracés du BUM

de cette concertation qui va durer un mois et demi, un bilan sera fait et rendu public. Il sera ensuite soumis au Conseil départemental qui décidera de la suite à donner et devra justifier de son choix. « Le but de la consultation est d'associer la population et que les gens donnent leur avis », complète Renée Aupetit.

Un projet vieux de plus de 40 ans

C'est en 1981 que le projet de boulevard urbain commence à germer. Après de multiples études de faisabilité au cours des dernières décennies, le projet avait été abandonné. Ce n'est qu'en 2020 que le Conseil départemental décide de reprendre les études concernant le contournement de Mamoudzou. Il s'agit alors de relier le nord (Koungou) et le sud de l'agglomération (Tsoudzou II) par les hauts. Deux itinéraires ont alors été identifiés par la maîtrise d'œuvre, il s'agira à la population de choisir l'un des deux. Comme le rappelle Jean-Michel Leahy, en charge du projet BUM, « Durant les travaux, il y aura un fort impact sur la circulation à Mamoudzou... ».

Concernant le coût, les deux projets sont sensiblement similaires et tournent autour des 900 millions d'euros, pris en charge par l'Europe, l'État et les collectivités. « Nous devons faire des évaluations techniques en fonction du type de voirie. Mais surtout ce que nous voulons savoir au terme de cette consultation c'est pourquoi les mahorais auront choisi un itinéraire plutôt que l'autre. Ils pourront ainsi nous renseigner davantage sur le territoire. C'est aussi pour cela que l'avis de la population est très important », confie Jean-Michel Leahy. Autre particularité du BUM, il sera raccordé à la route nationale tous les kilomètres sur les 8 ou 11 kilomètres du tracé (en fonction de l'itinéraire choisi par la population). « Nous avons fait des études afin que chaque établissement scolaire puisse être desservi par les bus et les transports. Nous travaillons aussi avec les communes afin de leur proposer les meilleurs aménagements



Durant les travaux la circulation sera fortement impactée

possibles en fonction du tracé choisi, comme par exemple le parc agricole qui se situera à Kawéni ou nous allons leur proposer de récupérer l'eau de pluie qui coulera le long du boulevard », complète le chargé de projet.

Plusieurs réunions publiques seront donc organisées afin d'informer la population. Il y en aura quatre au mois de juin (les 3, 10, 17, 24) à l'office de tourisme de Mamoudzou de 10h à 12h. « Tout le monde peut venir ». En parallèle de ça, quatre réunions thématiques se tiendront où vont être abordés les sujets de l'environnement, de la mobilité, de l'économie ou encore de la sécurité. Les jeunes ne seront pas oubliés puisque deux réunions seront organisées afin de recueillir leurs avis. Selon Jean-Michel Leahy, les travaux devraient durer entre 5 et 7 ans et devraient commencer au plus tard le 1er décembre 2025. Concernant le coût astronomique de ce projet, le chargé de projet indique qu'environ 50% de cette somme concernera les ouvrages d'art. « A Mayotte il n'y a pas de matériel et d'entreprise pour la construction de ces ouvrages, il faudra donc importer... ».

Enfin, cet ouvrage devrait ainsi permettre de faire un maillage

des différents quartiers de l'agglomération. La vitesse sera limitée à 50 km/h et 2x3 voies constitueront le boulevard : une consacrée aux piétons et vélos, une aux transports en commun et une dernière pour tous les autres véhicules. Comme le précise Salim Mdéré, « Ce projet s'ajoute au Caribus, aux navettes maritimes, dans le but de désengorger Mamoudzou ».

D'ici septembre, suite à la consultation, on devrait connaître le choix du tracé voulu par la population. En octobre sera constitué un comité de pilotage chargé de sa validation.

B.J.

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-
Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-
CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

-
Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéï

-
Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com



**Appel à Candidatures
Conseil Intercommunal des Jeunes sur la
Transition Ecologique**

Tu as entre 10 et 16 ans

Et

tu habites en Petite Terre

**Deviens un citoyen engagé
et participe au
développement durable
de ton territoire !**

Le dossier de candidature est disponible à la Communauté de communes de Petite et sur
demande : mohamed.hamissi@cc-petiteterre.fr

A remettre au plus tard le 5 juin 2023.

CCPT



SOCIÉTÉ : Inauguration de l'Espace numérique d'Acoua : un service gratuit de proximité pour les habitants



Un ruban comme un symbole d'attractivité pour les habitants, coupé par le maire, les deux conseillers départementaux et le sous-préfet

La trop éloignée des centres décisionnaires commune d'Acoua avait déroulé le tapis rouge à sa population ce mercredi pour vanter un outil méconnu, son espace numérique de 10 postes et deux conseillers à l'écoute. Un forum d'insertion accueillait aussi les jeunes demandeurs d'emploi.

C'est au milieu des crabes sur la plage qui jouxte l'Espace numérique d'Acoua que les discours se sont tenus, avant la coupure du ruban par le maire Marib Hanaffi, les conseillers départementaux Daoud Saindou Malide, en charge de la Formation professionnelle, de l'Education et de

l'Insertion, et Zouhourya Mouayad Ben, élue de Mtsamboro et présidente du Carif Oref, porteur de la structure, le sous-préfet Cédric Kari-Herkner, chargé de la Cohésion sociale, et le proviseur du lycée du Nord. Même l'ancien conseiller départemental du cru sous l'ère Douchina puis Zaidani, Soiderdine Madi, était là.

C'est un Espace numérique qui a déjà un an d'existence qui était inauguré, et les institutionnels s'en expliquaient. « Bien que ce service soit opérationnel, il est insuffisamment sollicité par les habitants, déplorait Zouhourya Mouayad Ben, pourtant, le conseil départemental met à disposition deux

conseillers numériques pour animer la plateforme. Mais la population n'est pas informée qu'elle peut trouver ici un déploiement d'offres de service de proximité, pour les demandes d'actes administratifs, pour la recherche d'emploi, pour s'initier à l'informatique et favoriser l'inclusion numérique. Cela s'adresse notamment aux publics en perte de repères, le numérique, c'est un facteur d'insertion professionnelle. Surtout quand on connaît les difficultés de transiter vers Mamoudzou, en matière de coût et de circulation. »

Des jeunes plus ou moins motivés

Il est un sous-préfet qui a dû s'en rendre compte qui pointait avec une heure et demie de retard, décalant la cérémonie et le forum d'insertion, « on vient avec difficulté ici ! », lâchait-il dans son discours, en invitant la population d'Acoua à se diriger vers le service, « les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un service pour les accompagner ».

Une partie des jeunes confluait justement vers la place où allait se tenir le forum de l'insertion. Certains plus motivés que d'autres. « Moi, je ne sais pas trop ce que je fais là », lâche l'un d'eux. Les autres ont davantage de détermination dans le regard, « J'ai un Bac STMG, je vais peut-être m'orienter vers le secrétariat », explique une jeune, sa voisine n'a que le brevet mais se sent motivée par « un emploi dans le commerce ou la santé ». Un quatrième n'a pas de diplôme est semble là par hasard. C'est la motivation qui fera la différence quand ils se retrouveront quelques minutes plus tard devant les stands d'OIDF, de l'école d'apprentissage maritime, Tifaki Hazi, la Croix rouge, etc. 32 organismes étaient présents pour eux.

Financement du conseil départemental

Et qui les incitera à venir découvrir l'Espace numérique au cadre enchanteur, où une plaque était dévoilée. Il y en a 15 sur le territoire



Un espace doté d'une dizaine de postes

du Mayotte, tous portés par les Carif Oref, mais avec des statuts différents. Celui d'Acoua où trônent une dizaine d'ordinateurs, n'est encore qu'un « Espace », « mais il veut grandir et se hisser au niveau de ceux de Mtsamboro, Mtsangamouji ou Boueni en Maison du numérique », nous explique Youssouf Moussa, directeur du Carif Oref. C'est à travers lui qu'a transité le financement du conseil départemental de 30.000 euros qui a permis l'année dernière d'investir dans les postes numériques. « C'est vraiment l'implication des communes qui a permis de monter ces projets ». Et l'implication de la population fera la différence.

Cette évolution sera aussi possible grâce à la montée en puissance des deux conseillers numériques d'Acoua : « Nous sommes présents sur le site trois semaines par mois en alternance avec une formation d'une semaine pour devenir responsable d'espace de médiation numérique », nous expliquent-ils en chœur. Ils nous confirment que l'espace n'est pas assez fréquenté, « heureusement qu'il y a des scolaires pour lesquels nous organisons des animations régulièrement. »

Et pourtant, comme l'a rappelé la conseillère Mouayad Ben, la demande est là à Mayotte : « A une époque où l'on parle Intelligence artificielle data, e-learning, certains de nos compatriotes restent sur la touche, les seniors isolés, des familles précaires, des jeunes en manque de ressource. Cet espace gratuit est fait pour eux ! »

La population doit donc « s'approprier cet outil », comme le dira son confrère Saindou Malidé.

Anne Perzo-Lafond



Des discours dans le cadre enchanteur du front de mer de l'Espace numérique



Suivez le JDM sur internet

Clap de fin pour le « Joli mois de l'Europe »

Après Tsingoni, [Bandrélé](#), Mtsamboro et Petite Terre, c'était au tour de Mamoudzou d'accueillir hier la dernière rencontre organisée par le Gip (Groupe d'intérêt public) Europe. « Cette journée va venir clore notre série de rencontres d'informations à destination des porteurs de projets », indique François Duhesme, responsable de la communication au sein du Gip Europe.

La matinée était organisée en deux temps, tout d'abord une présentation des différents fonds disponible (Feder, FSE, Interreg, Feader, Leader ou encore Feamp), puis un deuxième temps avec de stands où les gens ont pu venir au contact, échanger, poser des questions, évoquer des projets. « L'objectif est de faire se rencontrer les gens et de mettre le doigt sur les actions menées par l'Europe. L'Union européenne croit en Mayotte, j'en veux pour preuve les nombreux fonds disponibles. Concernant le GIP Europe, ce sont 450 millions d'euros qui sont alloués par l'Europe pour la période 2021-2027. C'est presque deux fois plus que sur la période précédente », se félicite François Duhesme.

Le but de ces fonds est ainsi de développer le territoire en matière d'environnement, de numérique..., de faire émerger des projets, et d'améliorer la vie quotidienne des mahorais (éclairage public, barge, piste longue, port de Longoni, etc.). « Les besoins de Mayotte sont considérables. Il faut donc faire émerger des projets en matière de développement économique et autres pour doter le territoire des infrastructures dont il a besoin », conclut François Duhesme

B.J.



Le Gip Europe a organisé sa dernière journée d'échanges et de rencontres

Gendarmerie : 16 interpellations d'auteurs de violence en 5 jours

Les caillassages par des bandes de jeunes ne mollissent pas, et les gendarmes sont toujours sollicités comme ce fut le cas dimanche soir à Majikavo où ils ont eu recours à de nombreux tirs de grenades lacrymogènes. Plusieurs interpellations ont eu lieu en Petite et Grande Terre.

De nombreuses actions ont été menées par la gendarmerie le week-end dernier. La brigade de Mzouazia est notamment intervenue vendredi 26 mai pour mettre la main sur un homme ayant agressé un gendarme deux jours avant à Bandrélé. Ce même vendredi, les gendarmes de Pamandzi ont interpellé trois personnes soupçonnées d'une tentative de meurtre avec violence commise le 25 mai à Dzaoudzi. A Dembéni, les militaires ont également appréhendé l'auteur de violence avec arme commises le même jour dans le village.



La brigade de gendarmerie de Dembéni

Le lendemain samedi, à Pamandzi, était interpellé l'auteur d'un vol avec arme commis la veille à Dzaoudzi, et à Koungou, c'est l'auteur de violence aggravées qui se voyait passer les menottes. C'est encore les gendarmes de Pamandzi qui interpellaient dimanche l'auteur d'un vol avec arme commis deux jours avant à Dzaoudzi.

Plus récemment, mardi, les gendarmes de Koungou, mettaient la main sur deux supposés auteurs d'un vol aggravé commis en début de mois à Dzaoudzi, ainsi que sur l'auteur d'une extorsion avec arme sur leur territoire à Koungou. L'auteur d'un vol aggravé perpétré à Dembéni était également interpellé par les gendarmes du village, tout comme trois auteurs de violence aggravées et participation avec arme à un attroupement commises le 9 mai également à Dembéni.

Enfin, les gendarmes de la brigade de Sada ont interpellé l'auteur de violence aggravées commises le 25 mai à Tsingoni.

SOCIÉTÉ : Circulation alternée annoncée par le maire de Mamoudzou

Le maire Ambdilwahedou Soumaila avait déjà tenté de réguler de cette manière la circulation dans sa commune il y a un an, mais avait été retoqué par la préfecture au motif que le maire n'avait pas ce pouvoir décisionnaire en matière de circulation routière.

La Ville de Mamoudzou informe ses administrés que la circulation alternée sera expérimentée dans cinq villages de la commune (Kawéni, Cavani, Mtsapéré, Passamainty, Mamoudzou Centre) à partir du lundi 19 juin 2023 et ce jusqu'au jeudi 20 juillet 2023.

Seuls seront autorisés à circuler les lundis et les mercredis les véhicules ayant une plaque d'immatriculation se terminant par un chiffre impair, inversement les mardis les jeudis les véhicules ayant une plaque d'immatriculation se terminant par un chiffre pair.

Il s'agit de limiter l'engorgement de la ville engendrée par les travaux sur les RN1 et RN2. "La situation d'embouteillage permanent



Pair ou impair vont-ils rythmer la semaine ?

que connaissent la Ville et une grande partie de l'île est devenue véritablement thrombotique à

Mamoudzou du fait des travaux du CARIBUS au point que la difficulté est désormais de nature à engendrer une crise économique et sanitaire de grande ampleur sur l'île", constate la mairie.

La CADEMA proposant désormais une solution de mobilité alternative grâce à un service de navettes de bus au sud comme au nord de Mamoudzou, des accords étant en cours de négociation avec les taxis collectifs 9 places, "plus rien ne s'opposait à ce que la circulation alternée puisse être expérimentée", en réponse au précédent verdict du contrôle de légalité.

L'expérimentation est prévue sur un mois.

Nous n'avons pas eu de réponse de la préfecture sur la légalité de l'arrêté.



Hôtel de ville de Mamoudzou

ÉCONOMIE : Baisse généralisée des prix à la pompe ce 1er juin 2023

Attendez avant de faire le plein de votre voiture, il vous reviendra entre 4 à 5 centimes le litre moins cher ce jeudi 1er juin.

Comme dans l'ensemble des outre-mer, le préfet fixe mensuellement les prix maximums des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié.

Ces prix sont affichés comme "maximums" (toutes taxes comprises), sous-entendant que



Prix en baisse dès ce jeudi 1er juin

| | mai 2023 | Juin 2023 | |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|
| | Prix maximum toutes taxes comprises | Prix maximum toutes taxes comprises | Evolution par rapport au mois d'avril 2023 |
| Supercarburant sans plomb (en €/l) | 1,83 | 1,78 | - 5 cts |
| Gazole (en €/l) | 1,50 | 1,46 | - 4 cts |
| Pétrole lampant (en €/l) | 1,05 | 1,01 | - 4 cts |
| Mélange détaxé (en €/l) | 1,29 | 1,24 | - 5 cts |
| G.O marine (en €/l) | 1,11 | 1,06 | - 5 cts |
| Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg) | 24,50 | 24,5 | 0 cts |

le distributeur Total a toute latitude pour vendre les carburants sous ce barème. Ils sont calculés en fonction d'une méthode réglementée "et prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale", rapporte la préfecture. Puis, sont appliquées les différentes taxes, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.

Pour le mois de juin 2023, les prix de l'ensemble des produits pétroliers enregistrent une baisse. Les prix à la pompe diminuent respectivement de 5 centimes pour l'essence, et de 4 centimes pour le gazole. Les

Ces baisses sont principalement expliquées par la diminution des cours mondiaux des produits pétroliers (- 11 % pour le gazole et - 11,1 % pour l'essence) par rapport au mois de mai 2023. En ce qui concerne la bouteille de gaz de 12 kg, le prix reste inchangé.

Prix maximum des hydrocarbures applicables au 1er juin 2023

CULTURE : Cinéma : 7 films à l'affiche d'Alpa Joe cette semaine

C'est une continuité par rapport à la semaine dernière que nous offre le cinéma de Mamoudzou, qui annonce sa programmation enrichie pour le mois de juin.

Le programme de la salle de cinéma ALPA JOE pour la semaine du mercredi 31 mai au mardi 06 juin 2023 a été publié ce mercredi matin. Consulter le [Programme Alpa Joe du 31 au 06.06.23](#)

Vous pouvez réserver vos places dès maintenant en ligne en cliquant [ici](#). Ou sur place par carte bancaire directement sur borne ou en espèce à la caisse. Et également sur Pass Culture

Ci-contre, la programmation de juin.

Téléchargez l'avis

- [Programme Alpa Joe du 31 au 06.06.23](#) (568 kB)





DÉPARTEMENT
de MAYOTTE



CINÉMA
ALPA JOE



0269 64 21 19
cinealpajoe@ocd976.yt
114, Bd HALIDI SÉLÉMANI 97600 MAMOUZOU









**En juin dans
votre salle**




Restez connecté sur :

www.cinealpajoe.yt

cine alpa joe

Les films à l'affiche en juin



ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com

ALMAWT MUSIC

Société par actions simplifiée

Capital 1000,00 €

Siège : Résidence Nyora BAT C APPT C32 97600 Mamoudzou

890343387 RCS DE MAMOUDZOU

Par décision de l'assemblée générale en date du 14.04.2023, il a été pris acte de la démission des directeurs généraux, Monsieur MADI ALI Anmoumi et Monsieur ABDALLAH Nazir avec prise d'effet à compter du 14.04.2023.

Mention au RCS de Mamoudzou »

